

Le Collectif de la Mézière écrit au Préfet

De notre correspondant au Collectif de la Mézière - 22/11/2012
Envoi du Collectif des manifestants devant le magasin Intermarché de la Mézière.

Communiqué (courriel déjà adressé au préfet monsieur CADO)

Rennes, le 22/11/2012

Monsieur le Préfet.

Depuis deux ans maintenant notre collectif des manifestants de l'Intermarché de la Mézière, s'est rassemblé le dimanche matin devant ce supermarché. Il ouvre en dépit de l'accord existant dans le Pays de Rennes, signé jusqu'ici par 11 syndicats et organisations représentatifs des salariés et du patronat, concernant entre autre les magasins de plus de 700 m2 (comme celui devant lequel nous nous réunissons).

Votre refus de signer, depuis juillet 2011, un arrêté entérinant cet accord, fruit du dialogue social, reposait sur une rupture de l'unanimité et une distorsion de concurrence entre les supermarchés, que vous auriez constaté depuis. A l'époque il s'agissait du Casino du Rheu, qui a depuis, fermé le dimanche... et de cet Intermarché à La Mézière, qui reste ouvert.

Dans l'argument que vous aviez développé dans la presse, un oubli de taille existait, la distorsion de concurrence qui existe déjà de fait, entre un supermarché, comme celui-ci qui ouvre tous les jours et, par exemple, des boulangeries-pâtisseries, contraintes elles, de fermer un jour par semaine...

Dans le débat en cours, je pense que vous serez attentif, en tant que préfet, au souci d'aménagement du territoire, au travers de la protection de magasins de proximité, nécessaires à une population parfois vieillissante, ou ayant peu de moyens de mobilité. Le dimanche est, pour ce type de petits commerces, souvent le jour durant lequel ils peuvent tenter de rééquilibrer leur équilibre financier. De nombreuses collectivités locales s'impliquent financièrement afin de réimplanter des commerces dans les bourgs, n'est-il pas plus simple d'agir en amont, en ne les fragilisant pas excessivement ?

L'argument fallacieux de la création d'emploi "d'étudiants" a souvent été affiché, afin de justifier l'ouverture de grands magasins le dimanche, oubliant les destructions d'emplois dans les commerces aux alentours.

Ce magasin de plus de 700 m2 ne tire aujourd'hui son épingle du jeu, que du fait que les autres magasins, respectueux eux de la Charte du Pays de Rennes, soucieux du respect des rythmes de la vie en société et du bien être de leurs salariés, n'ouvrent pas ce jour là.

La loi MALLIE et la loi CHATEL ont introduit la confusion, les dérogations, la distorsion de concurrence, participant à la déstabilisation du corps social, la fragilisation du tissu artisanal et des petits commerces, la remise en question du droit du travail et des conventions collectives des salariés. Nous soutenons les sénateurs, qui à la majorité ont voté un projet de loi en novembre 2011 fixant de façon plus précise les conditions exactes d'ouverture des magasins le dimanche et protégeant de façon plus sociale les salariés du commerce lors d'un éventuel travail dominical. Ce texte a été déposé devant la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale, en juillet 2012.

A l'occasion de cette date anniversaire (vote par le Sénat nov. 2011), nous souhaitons vous convaincre de signer avec tous les partenaires sociaux et commerciaux, la Charte du Pays de Rennes, fixant les modalités d'ouverture des magasins le dimanche. Nous savons, pour nous y être rendus, que vous avez été interpellé de la même façon, dans le Pays de Fougères. Le problème existe d'ailleurs, en d'autres lieux, en Ile-et-Vilaine, sans parler du reste de la France où d'autres actions sont en cours régulièrement*.

Nous avons ainsi décidé après 2 ans de manifestation (et une trêve estivale), de mettre à nouveau en place, le dimanche 25 novembre 2012, de 10 heures à la fermeture du magasin, un piquet pacifique, devant le magasin Intermarché de la Mézière.

Vous voudrez bien monsieur le Préfet assumer toute la responsabilité de ce mouvement social et en conséquence prendre toute disposition pour en assurer ses conséquences en ce qui concerne la sécurité de cette manifestation. Nous avons pris les devants, en annonçant cet événement à la brigade de gendarmerie de Hédé, comme nous avons pris l'habitude de le faire, depuis le début de nos manifestations pacifiques.

Veillez agréer Monsieur le Préfet l'expression des nos sentiments collectifs les plus dévoués, à la cause des salariés du commerce, à la protection du petit commerce local et à l'équilibre de la vie en société.

Le collectif de la Mezière